

PROJET ASSOCIATIF (MAJ 01-02-18)

ASSOCIATION C.A.C.I.S.
Centre d'Accueil de Consultation et d'Information sur la Sexualité.
Association loi 1901
Déclarée à la préfecture de la Gironde le 7 mai 1981,
publication au journal officiel du 22 mai 1981

Titre I: L'IDENTITÉ DU C.A.C.I.S.

La finalité :

L'association C.A.C.I.S est une association loi 1901 qui a pour finalité :

- de permettre à toute personne, jeune ou adulte de trouver les moyens de vivre sa sexualité dans notre société,
- d'agir contre toute forme d'exclusion liée à la santé, à la sexualité et au genre.

L'association C.A.C.I.S est indépendante de tout intérêt privé à but lucratif et souhaite le rester.

Les membres :

En référence à ses statuts, l'association C.A.C.I.S est composée de personnes physiques et morales qui partagent la finalité de l'association.

Les valeurs :

L'association C.A.C.I.S. est issue du mouvement d'éducation populaire.

Elle s'engage sur les actions sur les principes de l'éducation et de la promotion de la santé par un travail de recherche, d'innovations, s'inspirant de disciplines et courants variés.

Elle est une association laïque, humaniste, qui s'attache à l'individu, au respect de sa personne, de sa parole et de ses choix.

L'association C.A.C.I.S. défend les droits de l'homme. Elle défend la place de la femme dans la société, qui doit être égale à celle de l'homme. Elle prend en compte les droits spécifiques des femmes.

L'association C.A.C.I.S défend une sexualité respectueuse de la personne.

Pour elle, l'égalité dans le domaine de la prévention et de l'accès aux soins pour tous est essentielle.

Les valeurs portées par le CACIS depuis plus de 30 ans lui interdisent de recevoir des cadeaux ou gratifications de la part d'entreprises quelles qu'elles soient, en particulier celles fabriquant ou distribuant des produits de santé.



CACIS, Place de l'Europe, BP 80044, 33 030 Bordeaux cedex

05 56 39 11 69

direction.cacis@hotmail.fr

Les principes :

Les principes d'action suivis par l'association C.A.C.I.S sont :

- favoriser une éducation à la sexualité,
- prendre en charge la personne dans sa globalité,
- travailler en partenariat et en réseau au niveau régional,
- assurer un service de planification familial et de dépistage des IST, VIH et hépatites (B et C)
- intervenir principalement sur le territoire de la Gironde et prioritairement dans les quartiers du Nord de Bordeaux,
- articuler ses actions en fonction de la demande et des valeurs de l'association,
- défendre les valeurs et les principes portés par l'association.

Titre II: L'INTENTION

Les publics :

L'association C.A.C.I.S s'adresse à tout public, avec une attention particulière:

- aux femmes et aux jeunes, y compris en situation de migration, de précarité ou de handicap,
- aux parents d'adolescents,
- aux institutions scolaires, sociales, médicosociales, socioculturelles et judiciaires,
- aux professionnels et aux étudiants dans les champs éducatif, médical, social et de l'animation.

Les buts :

L'association C.A.C.I.S se donne trois buts principaux dans les domaines de la santé et de la sexualité:

- prendre en compte la demande individuelle,
- mener des actions collectives,
- former des professionnels.

Elle s'engage sur les principes de l'éducation populaire et de la promotion de la santé.

Les missions :

Concernant les publics auxquels elle s'adresse :

- assurer les missions d'un centre de planification et d'un centre de dépistage IST, VIH et hépatites (B et C),
- mener des actions de prévention IST, VIH et hépatites,
- accompagner dans l'accès au soin les personnes en situation de précarité,
- contribuer aux actions d'aide à la parentalité



CACIS, Place de l'Europe, BP 80044, 33 030 Bordeaux cedex

05 56 39 11 69

direction.cacis@hotmail.fr

- partager notre expertise dans le domaine de la sexualité.

Concernant le territoire sur lequel elle agit :

- contribuer aux politiques publiques,
- développer des actions partenariales,
- participer à la formation des étudiants et des professionnels

Concernant l'association elle-même :

- impulser une dynamique collective,
- veiller au professionnalisme des intervenants,
- faire une veille sur les politiques de prévention et de santé.

Ces missions s'effectuent dans le respect des principes de la charte de l'éducation populaire et ceux de la promotion de la santé et en toute indépendance vis-à-vis d'intérêts privés à but lucratif.

Titre III: LES ACTIVITÉS

L'offre de services auprès des publics :

L'accueil et l'accompagnement individuel

- l'accompagnement individuel,
- le soutien à la parentalité,
- le conseil conjugal,
- l'accès au système de soin,
- l'information,
- la réorientation.

Consultation et prévention pluridisciplinaire :

- l'accueil (diagnostic social)
- la consultation de gynécologie médicale et de planification familiale,
- le suivi de grossesse,
- la consultation avant et après IVG,
- le traitement des IST,
- l'accompagnement IVG/VIH
- l'IVG médicamenteuse.
- le dépistage des hépatites,
- le dépistage des IST, VIH (TROD notamment).

Education à la vie affective et sexuelle (jeunes) :

- en milieu scolaire,
- dans les établissements sanitaires, médicosociaux et socio- éducatifs,
- en milieu socioculturel,
- auprès des jeunes en sous-main de justice.



Le soutien à la vie affective et sexuelle et à la parentalité (adultes) :

- auprès de personnes sous-main de justice,
- dans les établissements sanitaires, médicosociaux et socio- éducatifs,
- auprès de groupes de parents,
- en santé communautaire.

La formation :

La formation vise principalement la formation professionnelle continue et dans une moindre mesure la formation initiale. Le **CACIS** est un **organisme de formation habilité**, pour les **professionnels** en poste ou en devenir du **champ éducatif ou médico-social et des bénévoles**. En **2018 l'équipe médicale et la responsable formation, sexologue, vont travailler au développement de formations à destination des professions médicales et paramédicales.**

Le partenariat

1- Politiques publiques

L'association CACIS s'implique dans les instances de réflexion des politiques publiques. Elle participe aux réunions institutionnelles et aux commissions de travail : Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, Ville de Bordeaux, contrats locaux de santé, etc.

2- Le réseau associatif

Elle s'inscrit dans un réseau associatif, en lien avec les publics et les thématiques (avec participation à des groupes de travail, comité de pilotage, etc...).

Le fonctionnement associatif

L'association, composée de ses adhérents, ses administrateurs et ses salariés, assure :

- des réunions régulières,
- l'évaluation du projet associatif,
- la veille documentaire,
- la formation continue des professionnels et des bénévoles.

A travers ces actions, le CACIS exerce, en toute indépendance :

- Sa capacité à réagir à des politiques publiques contraires à ses valeurs et à ses engagements ;
- Sa volonté de voir les droits acquis maintenus, et d'en faire progresser d'autres ;
- Sa capacité à reconnaître les besoins émergents du terrain, les transformer en revendications, en droits, en amélioration de soins etc.

Ce projet se doit d'évoluer en fonction des besoins et des nécessités dans le respect de l'identité et des valeurs de l'association.





CACIS, Place de l'Europe, BP 80044, 33 030 Bordeaux cedex
05 56 39 11 69
direction.cacis@hotmail.fr